

C) La morale correspond à la science des mots (suite 1)

En fait la sainteté humaine d'une journée d'adoration permanente liée au mode de vie prophétique et à la repentance pour la purifier totalement et donc la parfaire, peut être comparée au déroulement d'un examen écrit mathématique réussit parfaitement, car tout au long du devoir le candidat complète les exercices, puis prend un certain temps pour se relire et pour corriger ses erreurs, avant de rendre une copie méritant la note la plus élevée, c'est à dire à l'image de la nature des anges parfaits qui correspond dans ce sens à une calculatrice infallible. C'est une sorte de sainteté rétroactive, sauf donc si Dieu pardonne par avance l'ensemble de la vie pieuse des croyants tendant vers la tradition prophétique complète et ne pratiquant pas de grands péchés comme vu précédemment pour le Prophète (SBDSL), car dans ce cas, il s'agit d'une sainteté permanente du présent puisque correspondant à du temps angélique uniquement possible par la miséricorde de Créateur, ce qui mérite de ressentir délicieusement cette sainteté personnelle du présent synonyme de temps angélique par sa pureté absolue comme Jésus ressent sa sainteté innée. Or une fois qu'on a purifié nos mauvaises actions, il faut trouver le meilleur chemin des bonnes actions, et c'est que ce site cherche à faire :

**(ExtS33v33) « Accomplissez la Salat, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son Messenger. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure (morale, spirituelle, présente dans votre nature imparfaite par votre ennoblissement dont la religion et le repentir font partie), ô gens de la maison (du Prophète, comprenant dans un sens aussi ceux qui le suivent), et vous purifier pleinement. »**

**(ExtS47v19) « Sache donc (Ô Prophète Mouhamed) qu'en vérité, il n'y a point de divinité à part Allah, et implore le pardon pour ton péché, ainsi que pour les croyants et les croyantes. »**

*Abou Mousa (SDP) rapporte : Le Prophète (SBDSL) invoquait Dieu en ces termes : « Seigneur, pardonne-moi mes fautes, mon ignorance, et mes transgressions en toute circonstance et ce que Tu sais de moi mieux que moi-même. Seigneur, pardonne-moi mes fautes passées et à venir, ce que je fais en secret et ouvertement, et ce que Tu sais de moi mieux que moi-même. Tu es Celui qui avance tout et retarde tout et Tu es Omnipotent. » (Boukhari et Mouslim)*

*Ibn Massoud (SDP) rapporte : Parmi ses prières, le Messenger d'Allah (SBDSL) disait : «﴾ Ô Allah ! Nous te demandons les causes de Ta miséricorde, Ton grand pardon, d'être sain de tout péché (par Son pardon et donc de devenir saint), de profiter de toute bonne oeuvre, de gagner le Paradis et d'Etre sauvés du Feu. »*

Sefid Ibn Almousayib rapporte : Mouaadh (SDP) a dit : « Musulmans ! Repentez-vous à Allah de vos péchés. Tout serviteur qui rencontre Allah repentant de son péché, il sera du devoir d'Allah de lui pardonner. »

En islam afin de se faire pardonner ses petits péchés futurs et tous ses péchés personnels passés, il existe aussi une prière particulière qui doit être effectuée avec sincérité pour qu'elle soit validée. Or comme il a déjà été vu, la sainte perfection des nobles occupations humaines ne peut être qu'obtenue par l'intention d'agir au nom de Dieu, en imitant le comportement

prophétique et en se repentant à la fin, et pour aller encore plus dans le sens de la perfection immédiate en demandant pardon par avance au début de l'occupation avec les invocations suivantes dans l'ordre : « Pardon Seigneur » (pour terminer la pieuse occupation précédente), puis en suivant « Je cherche refuge auprès de Dieu contre Satan, au nom de Dieu, pardon Seigneur (par avance au début de la nouvelle occupation pieuse, ou pour l'oubli de répéter tout cela à la fin de cette nouvelle occupation pieuse ou au début de l'occupation pieuse suivante voire des occupations suivantes) ». Les analyses sur la possible sainteté du présent semblent donc correctes.

En fait puisque selon l'islam il est possible de rester en permanence dans l'adoration par des invocations quotidiennes, l'être humain peut par conséquent être constamment considéré dans une occupation noble et ainsi dans une forme d'ennoblissement maximal, et ses fautes involontaires ou inconscientes dans cette noblesse ne peuvent effectivement être considérées mauvaises, comme si un bienfaiteur faisait involontairement une erreur en donnant le dessert avant l'entrée à une personne affamée et donc d'autant plus avec le repentir à la fin ou par avance.

Ainsi comme il est clair que le temps de vie dans l'adoration demeure dans la sainteté, la vie d'adoration permanente du Prophète (SBDSL) est donc sainte, et par conséquent son esprit aussi ainsi que ceux qui tendent vers sa tradition complète.

Suite à ce qui vient d'être évoqué, il faut donc bien distinguer les péchés mineurs des majeurs pour les éviter prudemment car ces derniers empêchent l'épanouissement moral, et distinguer les péchés envers soi-même des péchés envers autrui car ces derniers nécessitent donc la demande de pardon et le rétablissement de la justice envers l'offensé (voir V, A, 2, a, a2) :

*D'après AbdAllah ibn Amar ibn Al Ass (SDP), le Prophète (SBDSL) a dit : « Les péchés capitaux sont : le polythéisme, la désobéissance aux parents, le suicide et le faux serment prémédité. » (Boukhari)*

*D'après Abou Hourayra (SDP), le Prophète (SBDSL) a dit : « Evitez les sept (grandes) turpitudes ! » - « Quelles sont-elles, ô Envoyé d'Allah ? », demandèrent les fidèles. - « Ce sont, répondit-il, le polythéisme, la magie (sorcellerie), le meurtre qu'Allah a interdit sauf à bon droit, l'usurpation des biens de l'orphelin, l'usure, la fuite du front au jour du djihad, et la fausse accusation (de fornication) des femmes vertueuses, chastes et croyantes. » (Abou Hounaynan)*

Il faut aussi distinguer la faute qui en réalité concerne une erreur non morale (comme lors d'une opération mathématique) ou le premier péché (erreur morale) par ignorance dans un domaine, du péché qui correspond à une erreur morale répétée ou prévenue, en particulier donc au niveau du relationnel.

Par ailleurs selon deux enseignements, il faut savoir que les êtres humains n'ayant pas eu la possibilité d'accéder au message divin au cours de leur vie auront :

-Soit une ultime épreuve au moment de la mort pour attester de l'unicité divine puisqu'un enseignement explique : Au moment de la mort l'âme du mourant est très chaude et il est donc assoiffé. Alors Satan se présente avec un verre d'eau et dit : « si tu veux boire, dis que Dieu n'a pas créé la terre », et si ce mourant le repousse, il devient un croyant sincère.

-Soit (ou et) une ultime épreuve après la résurrection puisqu'un autre enseignement rapporte que celui qui n'aura rien entendu sur l'islam, ni sur le Prophète (SBDSL) et n'aura donc pas reçu l'appel de façon appropriée, Allah ne le châtiara pas au moment de sa mort s'il meurt mécréant, car Allah caché derrière un voile le soumettra à une épreuve lors du Jugement Universel : s'il obéit, il entrera au Paradis, et s'il désobéit, il entrera en Enfer. La preuve en

réside dans le hadith rapporté par Al-Aswad Ibn Saria selon lequel le Prophète d'Allah (SBDSL) a dit :

*« Quatre personnes protesteront au jour de la Résurrection : un homme sourd qui n'entend rien, un homme sot, un vieillard finissant, et un homme qui est mort dans une période de rupture (du message divin). Quant au sourd, il dira : mon Maître, l'islam m'est parvenu mais je n'entendais rien. Quant au sot, il dira : mon Maître, l'islam m'est parvenu alors que les enfants me jetaient des crottins. Quant au vieillard, il dira : mon Maître, l'islam m'est parvenu alors que je ne saisissais plus rien. Quant à celui qui est mort dans une période de rupture (du message divin), il dira : mon Maître, aucun de tes Messagers ne s'est adressé à moi. Allah prendra alors leur engagement de Lui obéir et enverra quelqu'un leur dire : entrez dans le feu... Puis le Prophète (SBDSL) poursuit : « Par Celui qui tient l'âme de Mouhamed en Sa main, s'ils y entraient il deviendrait pour eux paix et fraîcheur. »*

*Une autre version dit : « Quiconque y entre y trouve paix et fraîcheur, et quiconque refuse d'y entrer y sera attiré (vers un feu réel). » (Ahmad et Ibn Hibban)*

En revanche pour l'être humain qui n'aura pas reconnu Dieu malgré sa rencontre avec le message divin, toutes ses actions deviendront mauvaises. En effet, les seules véritables bonnes actions (dont les repentirs) sont celles effectuées pour le Seigneur, puisque n'étant possibles que par Sa puissance créatrice maintenant en permanence la Création, elles doivent légitimement être accomplies en Lui rendant hommage, mais aussi pour qu'elles soient dépourvues d'orgueil, d'ostentation ou de bas intérêts afin d'établir leur pureté pour entrer dans le Paradis pur, et surtout car le partage de la bienfaisance est l'intention divine première pour la Création :

**(S74v6) « Et ne donne pas dans le but de recevoir davantage. »**

**(S57v10) « Et qu'avez-vous à ne pas dépenser dans le chemin d'Allah, alors que c'est à Allah que revient l'héritage des cieux et de la terre ? »**

**(S2v272) « Ce n'est pas à toi de les guider (vers la bonne voie), mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Et tout ce que vous dépensez de vos biens sera à votre avantage, et vous ne dépensez que pour la recherche de la Face d'Allah (pour que vos bonnes actions soient valides). Et tout ce que vous dépensez de vos biens dans les bonnes œuvres vous sera récompensé pleinement. Et vous ne serez pas lésés. »**

**(S40v40) « et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne action tout en étant croyant (sous entendant la nécessité absolue de faire la bonne action au nom de Dieu), alors ceux-là entreront au Paradis pour y recevoir leur subsistance sans compter. »**

*Jabir (SDP) rapporte : Un bédouin vint trouver le Prophète (SBDSL) et lui demanda : « Ô Prophète de Dieu, quelles sont les deux actions dont les conséquences sont irréversibles ? » Le Prophète (SBDSL) répondit : « Celui qui meurt sans rien associer à Dieu entrera au Paradis et celui qui meurt en ayant attribué à Dieu un associé entrera en Enfer. » (Moulim)*

**(S92v17-21) « (Dieu dit) : alors qu'en sera écarté (de l'Enfer) le pieux, qui donne ses biens pour se purifier et auprès de qui personne ne profite d'un bienfait intéressé, mais seulement pour la recherche de La Face de son Seigneur le Très-Haut. Et certes, il sera bientôt satisfait ! »**

**(S3v117) « Ce qu'ils (les infidèles) dépensent dans la vie présente ressemble à un vent glacial qui s'abat sur un champ appartenant à des gens qui se sont lésés eux-mêmes, et le détruit, car ce n'est pas Allah qui leur cause du mal, mais ils se font du mal à eux-mêmes. »**

**(S14v18) « Les œuvres de ceux qui ont mécru en leur Seigneur sont comparables à de la**

endre violemment frappée par le vent, dans un jour de tempête. Ils ne tireront aucun profit de ce qu'ils ont acquis. C'est cela l'égarement profond. »

(S24v39) « Quant à ceux qui ont mécré, leurs actions sont comme un mirage dans une plaine désertique que l'assoiffé prend pour de l'eau. Puis quand il y arrive, il s'aperçoit que ce n'était rien, mais y trouve Allah qui lui règle son compte en entier, car Allah est prompt à compter. »

(S2v264) « Ô les croyants ! N'annulez pas vos aumônes par un rappel ou un tort, comme celui qui dépense son bien par ostentation devant les gens sans croire en Allah et au Jour dernier. Il ressemble à un rocher recouvert de terre, qu'une averse l'atteigne, elle le laisse dénué (sans donc faire pousser quoique ce soit de bon comme une bonne action). De pareils hommes ne tireront aucun profit de leur actes. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. »

(S24v40) « (Les actions des mécréants) sont encore semblables à des ténèbres sur une mer profonde : des vagues la recouvrent, (vagues) au dessus desquelles s'élèvent (d'autres) vagues, sur lesquelles il y a (d'épais) nuages. Ténèbres (entassées) les unes au-dessus des autres. Quand quelqu'un étend la main, il ne la distingue presque pas. Celui qu'Allah prive de lumière n'a aucune lumière. »

(S25v21-24) « Et ceux qui n'espèrent pas Nous rencontrer disent : « Si seulement on avait fait descendre sur nous des anges ou si nous pouvions voir notre Seigneur ! » En effet, ils se sont enflés d'orgueil en eux-mêmes, et ont dépassé les limites. Le jour où ils verront les anges, ce ne sera pas pour une bonne nouvelle, ce jour-là, pour les injustes, ils (les anges) diront : « Barrage totalement défendu (vers le Paradis) ! » Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée. Les gens du Paradis, seront ce jour-là, en une meilleure demeure et au plus beau lieu de repos. »

(ExtS9v28) « Ô vous qui croyez ! Les associateurs ne sont qu'impureté »

(S11v15/16) « Ceux qui veulent la vie présente avec sa parure, Nous les rétribuons exactement selon leurs actions sur terre, sans que rien leur en soit diminué. Ceux-là qui n'ont rien, dans l'au-delà, que le Feu. Ceux qu'ils auront fait ici-bas sera un échec, et sera vain ce qu'ils auront œuvré. »

(S18v103-108) « Dis : "Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en oeuvres ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien. Ceux-là qui ont nié les signes de leur Seigneur, ainsi que Sa rencontre. Leurs actions sont donc vaines." Nous ne leur assignerons pas de poids au Jour de la Résurrection. C'est que leur rétribution sera l'Enfer, pour avoir mécré et pris en raillerie Mes signes (enseignements) et Mes Messagers. Ceux qui croient et font de bonnes œuvres auront pour résidence les Jardins du "Firdaws" (plus haut degré du Paradis), où ils demeureront éternellement, sans désirer aucun changement. »

(S39v65) « En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine, et tu seras très certainement du nombre des perdants. »

(S4v17/18) « Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie "Certes, je me repens maintenant", non plus pour ceux qui meurent mécréants. Et c'est pour eux que

**Nous avons préparé un châtement douloureux. »**

**(S47v1-3) « Ceux qui ont mécru et obstrué le chemin d'Allah, Il a rendu leurs œuvres vaines. Et ceux qui ont cru et accompli de bonnes œuvres et ont cru en ce qui a été descendu sur Mouhamed - et c'est la vérité venant de leur Seigneur - Il leur efface leurs méfaits et améliore leur condition. Il en est ainsi parce que ceux qui ont mécru ont suivi le Faux et que ceux qui ont cru ont suivi la Vérité émanant de leur Seigneur. C'est ainsi qu'Allah propose leurs exemples aux gens. »**

**(S39v49-52) « Quand un malheur touche l'homme, il Nous invoque. Quand ensuite Nous lui accordons une faveur de Notre part, il dit : “Je ne la dois qu'à (ma) science”. C'est une épreuve plutôt, mais la plupart d'entre eux ne savent pas. Ainsi parlaient ceux qui vécurent avant eux. Mais ce qu'ils ont acquis ne leur a servi à rien. Ils furent donc atteints par les mauvaises conséquences de leurs acquis. Ceux de ces gens (les Mecquois) qui auront commis l'injustice seront atteints (au Jour de la Rétribution) par les mauvaises conséquences de leurs acquis et ils ne pourront s'opposer à la puissance (d'Allah). Ne savent-ils pas qu'Allah attribue Ses dons avec largesse ou les restreint à qui Il veut ? Il y a en cela des preuves pour des gens qui croient. »**

Commentaire : Le verset précédent dégage un sentiment d'authenticité divine car on ressent une légitime subtilité orgueilleuse source de toute puissance, science et sagesse.

**(S13v17) « Il (Dieu) a fait descendre une eau (révélation) du ciel à laquelle des vallées (cœurs humains) servent de lit, selon leur grandeur (sagesse). Le flot débordé a charrié une écume flottante, et semblable à celle-ci est l'écume provenant de ce qu'on porte à fusion, dans le feu pour (fabriquer) des bijoux (en or) et des ustensiles. Ainsi Allah représente en parabole la Vérité (le pur, le vrai et le bien moralement, les bonnes actions) et le Faux (l'impur, le faux et le mal moralement, les mauvaises actions), l'écume (de l'eau, tel le métal d'or ou l'impur, le faux et le mal moralement, les mauvaises actions) s'en va au rebut (à l'inutile ou en Enfer), tandis que (l'eau pure, les objets, l'or pur, ou le pur, le vrai et le bien moralement, les bonnes actions) l'utile aux hommes (pour leur ennoblissement) demeurent sur la terre (ou au Paradis). Ainsi Allah propose des paraboles. »**

Un repentir envers Dieu pour ses erreurs suivi d'une simple pieuse bonne action détient ainsi plus de valeur que mille bonnes actions estimées effectuées par soi-même et donc sans rendre hommage à Dieu.

Le plus affligeant pour les incroyants le Jour du Jugement Dernier est qu'ils reconnaîtront l'irréprochable sagesse divine et leur terrible erreur immense, en ressentant une suprême répugnance humaine envers eux-mêmes, décuplée par la supériorité de celle de Dieu à leur égard :

**(S40v10) « A ceux qui n'auront pas cru on proclamera (le Jour du Jugement Dernier) : l'aversion d'Allah envers vous est plus grande que votre aversion envers vous-mêmes, parce que vous étiez appelés à la foi et que vous persistiez dans la mécréance. »**

Ceux qui refusent de croire en Dieu avec un haussement d'épaules sont donc à des années lumières de réaliser la conséquence de leur acte, et les incroyants et les croyants non pratiquants qui auront vu des hommes se prosterner dans la direction ordonnée par Dieu auront à répondre de leurs réactions face à cette image.

Le Paradis Éternel étant l'espoir le plus merveilleux afin d'agréablement inciter les hommes vers le bien, puisqu'il s'y trouve de sublimes récompenses pour les pieux efforts, les nobles œuvres, et les valeureux sacrifices ayant propagé la dignité, il détient un revers juste de

la médaille : la crainte de l'Enfer où règnent toutes sortes d'atroces supplices éternels, car la morale de l'avertissement du plus grand châtement détient les sages raisons logiques suivantes puisque appartenant au meilleur scénario possible :

-représenter de même que les châtements corporels religieux pour certains péchés la gravité du mal, comme le Paradis représente la magnificence du bien

-apporter un aspect très sérieux à la véritable dignité et à la grandeur intellectuelle mises au défit entre croyants bienveillants et incroyants ou gens peu moraux, surtout que la morale est tellement belle et importante qu'elle mérite d'être encadrée sérieusement par l'Enfer :

*(ExtHadithQoudsi) Dieu poursuivit en disant (à l'Archange Gabriel) : « Va maintenant en Enfer, regarde le et regarde ce que J'y ai préparé pour ses habitants. » Gabriel vit alors que les parties de l'Enfer s'entassaient les unes sur les autres et retourna ensuite vers le Seigneur et dit : « Par Ta gloire, personne n'entendra parler de ce qu'il contient et (voudra) y entrer. » Alors Dieu ordonna que les passions (formes de plaisirs exagérés ou impurs et œuvres indignes) en deviennent ses portes, puis Il demanda à Gabriel d'y retourner et de regarder ce qu'Il avait préparé pour ses habitants. Gabriel y retourna et vit ce qui avait été rajouté. Il revint alors à Dieu et déclara : « Par Ta gloire, je crains que personne ne parvienne à ne pas y entrer. »*

*(Rapporté par Tirmidhi qui dit que c'est un bon et solide hadith et aussi par Abou Dawoud et An-Nasaï)*

**(S11v121/122) « Et dis à ceux qui ne croient pas : “Œuvrez autant que vous pouvez. Nous aussi, nous œuvrons. Et attendez. Nous aussi nous attendons !” »**

**(S20v132) « Dis : “Chacun attend (la mort). Attendez donc ! Vous saurez bientôt qui sont les gens du droit chemin et qui sont les biens guidés.” »**

**(S22v24) « Ils ont été guidés vers la bonne parole et ils ont été guidés vers le chemin du Digne des louanges. »**

-menacer les criminels aussi naturellement qu'un homme doit menacer un criminel venant causer des problèmes à ses enfants. En effet Allah est bien trop noble de choix, de caractère, de moralité et de position pour S'amuser à nous faire peur ou nous humilier inutilement, ou détruire des peuples gratuitement, surtout que vu la beauté qu'Il a mis dans le monde, Dieu ne peut être froid ni lugubre

-dissuader donc les hommes de mal agir par cette terrible représentation infernale de la valeur très nocive du mal, surtout vu la corruption répandue existante même avec cette menace maximale qu'est l'Enfer éternel et malgré les exemples des châtements divins sur les peuples criminels précédents pour empêcher leurs maux de se propager :

**(S17v60) « Et lorsque Nous te disons que ton Seigneur cerne tous les gens (par Sa puissance et Son savoir). Quant à la vision que Nous t'avons montrée (voyage dans les sept cieus dont la vue de l'Enfer et du Paradis), Nous ne l'avons faite que pour éprouver les gens, tout comme l'arbre maudit (de l'Enfer aux fruits de feu) mentionné dans le Coran. Nous les menaçons (pour les exhorter à ne pas faire de mal et donc à tendre constamment vers la dignité), mais cela ne fait qu'augmenter leurs grande transgression.**

»

-prévenir les hommes que cette demeure sera inévitablement leur destination finale à cause de leur nature imparfaite s'ils ne demandent pas l'absolution divine pour leurs péchés. Ainsi dans ce cas, prévenir peut devenir synonyme de bénir

-menacer les infidèles pour leur injustice

-rétribuer justement les criminels, pour des actes abjects commis parfois envers des populations entières. Il faut noter que les auteurs de crimes envers des peuples n'auraient pas

assez d'une vie pour payer leurs fautes

-participer inévitablement à la conscience morale humaine (comme la menace religieuse de châtements corporels pour certains graves péchés), puisque n'étant possible que par la connaissance de la peur (et de la souffrance et donc de l'interdit) et de la récompense (et du plaisir et donc de la vertu, Paradis) liée à la mémoire, comme le prouve notre noyau amygdalien étant le centre mémoriel de la peur et du plaisir dans notre cerveau :

**(S54v4) « Ils ont pourtant reçu comme nouvelles (expliquées dans la phrase suivante) de quoi les empêcher (de faire du mal), une sagesse parfaite (nécessaire pour la conscience morale humaine). Mais les avertissements (Coran, Jour du Jugement Dernier, Enfer, Paradis, peuples criminels détruits, expériences personnelles) ne (leur) servent à rien. Détourne-toi d'eux. Le jour où l'appelleur appellera vers une chose affreuse, les regards baissés, ils sortiront des tombes comme des sauterelles éparpillées, courant, le cou tendu, vers l'appelleur. Les mécréants (destinés à l'Enfer) diront : "Voilà un jour difficile." »**

»

**(ExtS39v17/18) « Annonce la bonne nouvelle à Mes serviteurs qui prêtent l'oreille à la Parole, puis suivent ce qu'elle contient de meilleur (prouvant la supériorité de pratiquer le bien par rapport aux exhortations ou menaces pour y inciter. Mais expliquant surtout de ne pas seulement éviter le châtement et obéir aux ordres divins mais rechercher la meilleure noblesse dont fait partie le choix de la miséricorde avant la justice quand c'est possible comme le prouve le verset suivant). Ce sont ceux-là qu'Allah a guidés et ce sont eux les doués d'intelligence ! »**

**(S2v280) « A celui qui est dans la gêne, accordez un sursis jusqu'à ce qu'il soit dans l'aisance. Mais il est mieux pour vous de faire remise de la dette par charité ! Si vous saviez (comme choisir la miséricorde par excellence quand c'est possible correspond à la valeur suprême car synonyme de dignité maximale) ! »**

Bien avant la découverte du noyau amygdalien, le philosophe Grec Aristote de l'Antiquité avait déjà compris que :

« Dans toute action, dans tout choix, le bien c'est la fin, car c'est en vue de cette fin qu'on accomplit toujours le reste. »

« Toute passion et toute action s'accompagnent logiquement de plaisir ou de peine. »

« Plaisirs et peines sont ainsi, en fait, ce sur quoi roule la vertu morale. »

-exhorter les croyants à plus de pieux efforts, de crainte, de politesse, de prudence, de clairvoyance, de repentir et d'humilité, tout en intensifiant leur sensibilité, leur foi, leur pudeur, et donc la profondeur de leur cœur.

Définition de clairvoyance : « Qui manifeste du discernement clair, une compréhension perspicace des choses. Faculté de voir avec clarté, sagacité, pénétration, lucidité. »

En effet légitimement, l'espoir du Paradis apporte de la joie enfantine dans la foi du cœur et la crainte de l'Enfer y apporte de la maturité sérieuse. C'est pour cela qu'il est sage d'évoquer la description de l'Enfer de temps en temps comme le fait souvent le Coran.

-inciter les gens à éviter certaines actions tel le suicide normalement rétribuable d'Enfer, même si Dieu sera évidemment quand même miséricordieux pour certains suicidés en particulier pour ceux ayant des circonstances atténuantes comme suite à un grand mal subi, à un grand malheur vécu ou à diverses circonstances dont nous pouvons être confiants que le Créateur comprendra comme par rapport à d'autres actions irrégieuses par certaines bonnes intentions humaines, sinon c'est qu'Il n'est pas Dieu

-nettoyer momentanément les âmes de certains croyants jusqu'à leur purification totale suite à

leur trop grand nombre de mauvaises actions, afin de pouvoir les faire entrer au Paradis pur comme le feu nettoie les impuretés de l'or :

**(S13v17) « Il (Dieu) a fait descendre une eau (révélation) du ciel à laquelle des vallées (cœurs humains) servent de lit, selon leur grandeur (sagesse). Le flot débordé a charrié une écume flottante, et semblable à celle-ci est l'écume provenant de ce qu'on porte à fusion, dans le feu pour (fabriquer) des bijoux (en or) et des ustensiles. Ainsi Allah représente en parabole la Vérité (le pur, le vrai et le bien moralement, les bonnes actions) et le Faux (l'impur, le faux et le mal moralement, les mauvaises actions), l'écume (de l'eau, tel le métal d'or ou l'impur, le faux et le mal moralement, les mauvaises actions) s'en va au rebut (à l'inutile ou en Enfer), tandis que (l'eau pure, les objets, l'or pur, ou le pur, le vrai et le bien moralement, les bonnes actions) l'utile aux hommes (pour leur ennoblissement) demeurent sur la terre (ou au Paradis). Ainsi Allah propose des paraboles. »**

-montrer l'immense puissance omnipotente, irrésistible et invincible de Dieu dont l'authenticité de Son existence est accentuée par Son ordre de croire obligatoirement en Lui sous peine de ce châtement éternel, surtout car les personnes sans foi sont généralement sans loi :

**(S16v88) « Ceux qui ne croyaient pas et obstruaient le sentier d'Allah, Nous leur ajouterons châtement sur châtement, pour la corruption qu'ils semaient (sur terre). »**

Commentaire : ce verset évoque 3 niveaux de la condition du châtement : mécréance, rébellion (opposition contre Dieu) et propagation du mal.

Ainsi la menace de l'Enfer cherche légitimement à assagir l'homme, car comme le vaccin préserve de la maladie, la foi en cette possible rétribution préserve généralement des actes ignobles. En effet, il y aura forcément une différence entre un être qui vivra sans l'idée du Jour du Jugement Universel et un homme qui voudra se réformer à cause de sa foi en ce jour capital :

**(S107v1-7) « Vois-tu celui qui traite de mensonge la Rétribution ? C'est bien lui qui repousse l'orphelin, et qui n'encourage point à nourrir le pauvre. Malheur donc, à ceux qui prient tout en négligeant (et retardant) leur Salat, qui sont pleins d'ostentation, et refusent l'ustensile (à celui qui en a besoin pour cuisiner). »**

Le Jugement Dernier sert donc aussi à comprendre que tout est d'abord enseignement moral en particulier pour valoriser le bien face au mal, le bonheur face au malheur et l'amour doux et généreux face à la haine coléreuse et égoïste.

Dans ce sens, il est évident que la morale n'a de valeur que si un Jour de la Rétribution existe, car si l'on croit qu'au moment de la mort l'esprit humain retourne au néant, la morale n'a aucun intérêt. Les expressions « sans foi ni loi » et « pas vu pas pris » confirment parfaitement cette analyse, comme les deux interrogations suivantes du célèbre avocat et homme politique du 18ème siècle Maximilien de Robespierre, montrant que la foi devrait presque être obligatoire : « L'idée (à l'homme) de son néant lui inspirera-t-elle des sentiments plus purs et plus élevés que celle de son immortalité (après le Jugement Universel) ? Lui inspirera-t-elle plus de respect pour ses semblables et pour lui-même, plus de dévouement pour la patrie, plus d'audace à braver la tyrannie, plus de mépris pour la mort ou pour la volupté (que la foi en Dieu) ? » :

**(S47v22/23) « Si vous détournez (de Dieu), ne risquez-vous pas de semer la corruption sur terre et de rompre vos liens de parenté ? Ce sont ceux-là qu'Allah a maudits, a rendus sourds et a rendu leurs yeux aveugles. »**

En effet il est clair qu'en reconnaissant et respectant Dieu, cela amène à se respecter soi-même et ainsi à éviter ce qui nous rabaisserait et donc ce qui pourrait déstabiliser la société.



Par conséquent malgré le fait qu'avec la révolution de 1789, la laïcité ait été utilisée par la perverse franc-maçonnerie juive et protestante (puisque infiltrée puis manipulée par le capitalisme judéo-protestant voire satanique afin de corrompre les états monothéistes charitable) pour supprimer le catholicisme de la culture et de l'Etat français, Robespierre proposa une laïcité modérée dont pour corriger diverses injustices sociales de la féodalité, mais préservant la reconnaissance de Dieu et valorisant toute idéologie allant dans ce sens, c'est à dire cherchant l'ordre et l'amélioration des valeurs familiales, sociales, naturelles et donc monothéistes s'y rattachant, et ainsi l'amélioration de la vie en général :

**(S45v17) « Et Nous leur avons apporté des preuves évidentes de l'Ordre (cadre légal religieux commun devant amener l'harmonie et l'union dans la société). Ils ne divergèrent qu'après que la science leur fut venue, par agressivité entre eux. Ton Seigneur décidera parmi eux, au Jour de la Résurrection, sur ce en quoi ils divergeaient. »**

**(S26v150-152) « Craignez Allah donc et obéissez-moi. N'obéissez pas à l'ordre des outranciers qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien (socialement ou scientifiquement). »**

Or la révolution française est d'abord synonyme de révolution gaïatique, car Dieu a été remplacé par le berger-Etat athée à la mamelle éternelle et l'être humain est devenu le citoyen homme-dieu sans spiritualité. Nous sommes passé du monothéisme poussant à la responsabilité et à la loi naturelle au retour de l'idolâtrie envers la déesse nature (comme Gaïa) cherchant par l'Etat à nous surveiller pour notre bien, à nous infantiliser pour notre sécurité et à nous tracer pour notre survie.

Dans ce sens la laïcité ne doit donc concerner l'Etat qu'au niveau des services publics, mais pas au niveau de l'espace public dont par rapport aux opinions et signes religieux ne troublant pas l'ordre public tels le voile islamique, la croix chrétienne, la kippa juive et la toge bouddhiste, comme ce fut le cas la plupart du temps dans les différents empires de l'Histoire. Surtout qu'un débat comme sur le voile islamique ne fait qu'augmenter les extrêmes religieux et politiques, et que la laïcité est d'abord une loi de liberté avant d'être d'interdiction, en particulier quand il s'agit de vêtements non impudiques ou ne couvrant pas les visages.

De plus l'hyper démocratie amène à la disparition de la hiérarchie pourtant synonyme d'ordre bénéfique (à part parfois comme dans le domaine de la recherche scientifique), même dans le secteur de l'enseignement et de la sécurité, voire de la famille. Surtout que ce qu'il y a d'autant plus pervers avec la démocratie, c'est que l'on peut y cacher une dictature (ploutocratique sioniste) en toute légalité (dont aussi à travers le vote par correspondance). Or il faut admettre que cette idée laïque d'inviter à dépasser dans la dignité les barrières communautaires par la citoyenneté et donc par la supériorité de la nation demeure intéressante (ce qui était en quelque sorte le cas dans le califat islamique originel facilitant en plus certaines règles aux non musulmans comme l'allègement de l'impôt social), sauf qu'il faut y associer la volonté de bienveillance pieuse, car sans transcendance elle serait trop plate pour élever les foules vers une noblesse stabilisatrice suffisante et encore moins maximale. Surtout qu'aucune neutralité n'existant en politique, la prétendue neutralité de la laïcité est clairement fictive en particulier car elle est venue pour écarter le catholicisme, le christianisme ou l'islam des états afin d'y favoriser le sionisme et le capitalisme financier. D'ailleurs cette idée de reconnaissance de Dieu par la constitution selon Robespierre, dans une union du peuple

**par la citoyenneté, les lois naturelles et bienveillantes, et l'interdiction de pratiques immorales ressemble aussi clairement au Califat islamique originel.□□□□□□□□□□**

A notre époque de laïcisme pervers évident et donc dans une nécessité de retour moral, une marche en arrière vers une laïcité modérée devient nécessaire face à cette laïcité devenue dangereusement ultra libérale libertaire après avoir trop oublié d'importantes voies de bien sociales du Seigneur en particulier dans les pays protestants ou ne pratiquant plus aussi l'authentique christianisme. En effet en suivant le chemin inverse de la régression religieuse de la révolution française ayant commencé l'effacement du catholicisme charitable jusqu'à presque sa disparition de nos jours, cette idée de Robespierre de reconnaître Dieu dans la constitution peut être considérée comme un premier pas incontournable vers l'importance de plus de piété chez les peuples et les institutions nationales dont la recherche scientifique afin de préserver le monde de la nocive corruption. Or cette idée de retour à l'ordre moral religieux authentique devient même essentielle, car il est clair que la laïcité extrémiste actuelle, étant devenue une théocratie pervertie stricte qui proclame un libéralisme libertaire sans limite, sans transcendance et donc sans Dieu dans un désordre moral par une addiction croissante au matériel, profite aux appétits les plus vils, puisque cette fausse religion occulte qu'est le laïcisme (car certains confondent la laïcité avec l'anticléricalisme) fait oublier les véritables valeurs monothéistes voire les inverses souvent en ouvrant ainsi sournoisement la porte aux manipulations maléfiques en tout genre et donc au chaos. Il s'agit d'un aspect du plan diabolique et antéchristique qui est de transformer l'ordre divin en un désordre infernal :

**(S45v18) « Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre (une religion claire et parfaite). Suis-la donc et ne suis pas les passions de ceux qui ne savent pas. »**

Or ce laïcisme est donc aussi synonyme d'athéisme qui est la pire des religions puisque amoral en réalité. Et c'est pourquoi il n'est pas étonnant qu'une grande partie du peuple soit guidée tel par une secte (franc-maçonne), ceci étant particulièrement prouvé par l'agenda mondialiste du grand reset à venir synonyme de crise perpétuelle du capital par le numérique (après la crise technologique de 2000 et la crise financière de 2008 synonyme de la fin de la démocratie volée par la tyrannie des banques que seules les blockchains décentralisées liée à des cryptomonnaies peuvent arrêter) résumé à cette adresse : <https://www.egaliteetreconciliati.on.fr/Derriere-le-Covid-19-l-agenda-mondialiste-du-Great-Reset-61504.html>

La crise du Covid a été l'occasion rêvée, pour la caste ultra riche qui nous dirige, d'imposer à l'humanité entière une forte accélération dans l'avènement de ce Great Reset, que l'on pourrait traduire par « grande remise à zéro ». L'ingénierie sociale ayant fait d'immense progrès en un siècle, la manipulation des foules est terriblement efficace, et les peuples envoûtés semblent laisser aux 1 % les plus puissants du monde le soin de les protéger et de décider à leur place de leur avenir et celui de leur descendance. Le Great Reset consiste à déconstruire pour reconstruire.

Surtout que comme le prouvent les immenses bénéfices que font divers groupes tel que Amazon, Google et Facebook depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, les maîtres du capital demeurent les maîtres dans la croissance comme dans la crise, voire amplifient leur pouvoir. D'autant plus que la volonté de croissance du Capitalisme sert d'abord à maintenir le système de la haute finance mondialisée basé sur l'argent dette dominateur. Le mode de production capitaliste se soucie pas de la santé humaine. Toute la comédie du covid est une fable ridicule. Le But est de discipliner, de réduire, intellectuellement et physiquement, d'installer la pire tyrannie.

Ainsi il suffit au peuple français de vouloir retourner à cette laïcité modérée pour retrouver

les racines monothéistes de la France, une sincère solidarité nationale, les véritables valeurs morales, des mesures protectionnistes, une purification économique et un air de liberté religieuse pour chacun. Surtout qu'il est grand temps que l'humanité apprennent sérieusement de ses graves erreurs dont de ses tueries historiques pour définitivement ne plus les reproduire à travers la simplicité de la justice et de l'empathie. En effet, cette laïcité modérée retrouvée amènerait de la compassion et une prêche douce pour éviter des provocations énervantes ou des critiques grossières, comme celles de personnes impudiques contre la pudeur de certains croyants, ou celles de croyants rigoristes contre l'impudeur ou la consommation de porc, d'alcool ou de drogues de certains.

L'Enfer étant donc une réalité utile, les difficultés à comprendre le sens de certains châtements tels que la lapidation pour un adultère constaté par quatre témoins, châtement se trouvant également dans la Bible, et la main coupée, sauf pour une personne affamée, faisant suite à un vol, deviennent moins compliqués dans une époque où les valeurs se perdent fortement : voir vidéo de Riles du 18 janvier 2016 : « Résistance du bon sens en milieu libéral-libertaire » à l'adresse : <https://www.egaliteetreconciliation.fr/Resistance-du-bon-sens-en-milieu-liberal-libertaire-37318.html>

Pour éviter d'entrer dans les détails, l'essentiel est de savoir que ces châtements sont causes de pardon divin pour les croyants, et que Dieu ne cherche qu'à montrer l'immense gravité de ces péchés et donc le mal des actions irréligieuses, pouvant complètement briser des cœurs, des familles, des vies, des pays ou des civilisations. En effet, avec l'apparition du SIDA, des sauvegardes informatiques, des véhicules permettant de traverser les déserts, et de banques d'affaires et de spéculateurs corrompus déstabilisant parfois voire souvent dangereusement l'équité et la liberté vitales du marché économique, puisque allant même jusqu'à manipuler cupidement le prix des denrées alimentaires et des produits de première nécessité au niveau mondial et national, en appauvrissant, affamant ou détruisant des populations, la gravité de ces péchés devient évidente, surtout si leurs sanctions deviennent nocivement laxistes. Pour l'éducation humaine, il faut parfois savoir choisir entre la justice (punition) et la miséricorde (pardon). Or le meilleur chemin n'est parfois logiquement pas la miséricorde comme pour expliquer certaines choses à un enfant ou à un peuple. D'ailleurs il est arrivé que dans une concertation avec le Prophète (SBDSL), Omar Ibn Al Khattab (SDP) proposa l'option du châtement contre des infidèles d'une armée ennemi ayant combattu l'islam par rapport à la décision miséricordieuse du Prophète (SBDSL) ayant suivi celle de Abou Bakr (SDP) de les pardonner et d'en obtenir une rançon, puis que Dieu révèle que la meilleure n'était pas celle du Prophète :

**(S8v67/68) « Un Prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu (mis les mécréants ennemis hors de combat) sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage. N'eût-été une prescription préalable d'Allah (pour faire comprendre cette morale à travers cet événement), un énorme châtement vous aurait touché pour ce que vous avez pris (de la rançon). »**

*Noubayh Ibn Wahb des Bimou Abdaddar rapporte : Quand le Messenger d'Allah (SBDSL) ramena les prisonniers de Badr, il les dispersa entre ses compagnons et dit : « Soyez bienveillants envers eux. »*

C'est dans ce sens que Dieu a souvent été dur avec le peuple d'Israël, car ils comprenaient mieux la valeur de la morale et obtenaient mieux la piété par la puissance du châtement que par la douceur de la miséricorde.

Et c'est pourquoi au niveau des lois de la sexualité en islam, il est logique que l'auteur d'un viol

d'autant plus d'un enfant soit également condamné à cette peine capitale de lapidation, surtout qu'à l'époque de la révélation islamique, ce péché était considéré comme très grave dans toutes les régions du monde. Or qu'est-ce que l'adultère sinon un viol de la confiance, de l'amour, de l'honneur et du cœur du conjoint (aussi grave que le viol d'un corps), pouvant en plus donner naissance à un enfant et une descendance vivant dans le déshonneur aussi gravement que si quelqu'un volait un bébé à la maternité juste après sa naissance. Surtout que le véritable amour est d'abord prouvé par un mariage avant d'avoir des relations sexuelles. Il faut noter qu'il n'y eut que peu de cas de lapidation au temps du Prophète (SBDL), dont un était pour viol et deux autres par choix personnel de repentir, et que le plus petit taux de vols au monde, démontrant la supériorité de la règle de la main coupée à ce sujet, est celui de l'Arabie Saoudite qui pratique la loi islamique. Or divers autres conditions sont nécessaires pour appliquer cette loi de la main coupée qui seront expliquées dans le chapitre V, A, 3, c. De plus, un enseignement explique que les grands péchés nécessitent le repentir pour être pardonnés plus la restitution de l'objet en cas de vol.

Ainsi le plus souvent les châtiments corporels sont évitables, sauf si les grands péchés de certains ont été la cause de problèmes graves pour une ou plusieurs personnes devant être jugées, ou si la personne ayant commis l'adultère a la volonté de subir le châtiment terrestre par crainte de sa possible mauvaise rétribution dans l'au-delà. Cependant le repentir personnel ou auprès de la personne offensée est clairement possible pour éviter les châtiments corporels, en particulier sans l'existence d'un califat islamique valide voulu unanimement par la population qui en plus n'attribuera pas généralement cette peine aux non musulmans à part parfois suite à des détournements de fonds publics comme il sera vu plus bas.

Par rapport à la lapidation, il est également important de préciser que les quatre témoins oculaires doivent être d'une grande fiabilité pour pouvoir condamner un homme et une femme ayant eu des rapports illégitimes. Or dans le Coran, l'espionnage est formellement interdit. Par conséquent pour démontrer l'aspect clairement avant tout dissuasif de cette loi divine prouvant la forme d'abord miséricordieuse du Coran moralement, telle l'évidente persuasion de paix relativement mondiale liée aux armes nucléaires, il faut comprendre qu'il est pratiquement impossible de prouver que deux personnes ont eu des relations coupables à moins que ce couple illégitime n'ait eu ce type de rapport en pleine place publique.

D'ailleurs dans la Bible (Jean, 8:6/7), Jésus (paix sur lui) montre l'aspect surtout dissuasif de la lapidation : « Ils (certains rabbins et personnes énervés) disaient cela (qu'une femme adultérine méritait la lapidation) pour l'éprouver (Jésus), afin de pouvoir l'accuser (de ne pas reconnaître le châtiment divin de la lapidation pour adultère). Mais Jésus, s'étant baissé, écrivait avec le doigt sur la terre. Comme ils continuaient à l'interroger, il se releva et leur dit (avec douceur) : Que celui de vous qui est sans péché jette le premier la pierre contre elle. Et s'étant de nouveau baissé, il écrivait sur la terre (comme pour montrer l'esprit de la lettre, ce qui apaisa tout le monde et les amena à retourner à leurs occupations dans une calme méditation contrainte)... » Jésus ne dit donc pas qu'à cette époque la condamnation pour adultère par la lapidation était interdite, mais il sous-entend qu'il s'agit principalement d'une mesure dissuasive. En résumé l'adultère est plus grave que la lapidation (qu'elle fasse partie de la loi ou non)... car naître et vivre dans le déshonneur toute sa vie dont avec ses propres enfants par une relation filiale illégitime est extrêmement immoral. Ceci prouvant encore que pour Dieu, tout est avant tout une question de valeur morale, surtout donc que la lapidation était un avertissement divin moralement honorable puisque montrant l'immense immoralité de l'adultère.

Ainsi il faut avoir une excellente sainte vision christique (c'est à dire miséricordieuse) du

(miséricordieux) Coran, surtout que le Prophète Mouhamed (SBDSL), dont un de ses surnoms est « miséricorde pour les mondes (plus haut statut humain puisque il faut rappeler que la miséricorde est la plus haute qualité et donc valeur morale) », s'est réclamé de Jésus (paix sur lui). En effet Jésus, lui est surnommé en islam l'esprit de Dieu par son éducation divine totale prouvant aussi la priorité miséricordieuse de Dieu dont par son histoire, son caractère, sa moralité et son comportement ayant incarné au mieux Dieu. De plus pour montrer encore l'aspect avant tout dissuasif de la lapidation, il faut rappeler que la conscience morale humaine n'est possible que par la connaissance de la peur (et de la souffrance, de l'interdit et de la menace de châtements corporels pour certains péchés et de l'Enfer) et de la récompense (plaisir et donc de la vertu, Paradis) liée à la mémoire, comme le prouve notre noyau amygdalien :

**(S54v4) « Ils ont pourtant reçu comme nouvelles (expliquées dans la phrase suivante) de quoi les empêcher (de faire du mal), une sagesse parfaite (nécessaire pour la conscience morale humaine). Mais les avertissements (Coran, jour du jugement, Enfer, Paradis, peuples criminels détruits, expériences personnelles) ne (leur) servent à rien. Détourne-toi d'eux. Le jour où l'appelleur appellera vers une chose affreuse, les regards baissés, ils sortiront des tombes comme des sauterelles éparpillées, courant, le cou tendu, vers l'appelleur. Les mécréants (destinés à l'Enfer) diront : "Voilà un jour difficile." »**

En fait dans cet autre passage biblique, en rappelant aussi l'esprit de la lettre concernant la relation des hommes envers les femmes, Jésus montre que pour avoir un cœur totalement pur, un homme doit penser avant tout comment toute femme entre au Paradis :

(Evangile de Jésus Christ selon saint Mathieu 5, 27-30) « Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu ne commettras pas d'adultère. Mais moi je vous dis : Quiconque regarde une femme pour la convoiter (sans intention de mariage) a déjà commis l'adultère avec elle dans son cœur. Si ton œil droit est pour toi une occasion de chute, arrache-le et jette-le loin de toi. Car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse et que ton corps entier ne soit pas jeté dans la géhenne. Si ta main droite est pour toi une occasion de chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car il est avantageux pour toi qu'un seul de tes membres périsse et que ton corps entier n'aille pas dans la géhenne. »

Calih Ibn Korz raconte : Une de mes filles commit l'adultère et je l'ai conduite chez Alhakam Ibn Ayyoub. Pendant que j'étais assis, Anas Ibn Melik (SDP) arriva et s'assit. Il demanda : « Calih ! Quelle est cette fille avec toi ? C'est ma fille, répondis-je. Elle a commis l'adultère et j'ai voulu l'amener au gouverneur pour qu'il lui applique la loi. -Ne fais pas cela, rentre avec ta fille, crains Allah et ne la dévoile pas. -Je ne veux pas. - Si, obéis-moi. » Il ne cessa de me répondre et d'insister jusqu'à ce que je l'ai ramenée.

Abou Mejid Alhanefi rapporte : Un homme ramena son neveu ivre à Ibn Massoud (SDP). Il dit : « Je l'ai trouvé ivre. » Abdallah dit : « Remuez-le, secouez-le et reniflez le ! » Ils le remuèrent, le secouèrent et le reniflèrent et lui trouvèrent une odeur de vin. Abdallah ordonna de l'emmener en prison et le fit ramener le lendemain. Puis il ordonna de frapper le bout d'un fouet jusqu'à ce qu'il devienne mou (pour alléger la douleur des coups). Puis il dit au bourreau : « Frappe en retenant ta main et donne à chaque membre sa part. » Il lui administra des coups non graves et le renvoya. On demanda au narrateur : « Que sont les coups graves ? - Ceux des rois, répondit-il. -Que voulait-il dire par : « En retenant ta main » ? -Il ne tend pas le bras et ne découvre pas son aisselle (pour frapper avec le fouet). » Il l'avait frappé portant un manteau et un pantalon. Puis Abdallah dit : « Par Allah ! Cet homme (qui a amené son neveu en le

dénonçant) est un piètre tuteur d'orphelin. Tu ne l'as pas convenablement éduqué et tu n'as pas caché sa faute. Allah est magnanime et aime le pardon, mais il est du devoir du gouverneur d'appliquer la loi quand on lui présente un délit. Le premier musulman qui fut coupé était un homme des ançars. Il fut amené au Messager d'Allah (SBDSL) et c'était comme si on avait jeté de la cendre (brûlante) sur le visage du Prophète. Ils dirent : « Ô Messager d'Allah ! On dirait que ceci te fait souffrir ? » Il dit : « Et comment en serait-il autrement, puisque vous aidez Satan contre votre ami (en dénonçant des péchés personnels voire peu grave en fonction des situations). Allah est magnanime et aime le pardon mais le gouverneur doit appliquer la loi quand on lui présente un délit. »

Commentaire : La calife Omar menaça son gouverneur Abou Mousa de lui appliquer le talion s'il recommençait à décider une punition supérieure au délit quand en plus du fouet sur un homme qui avait été ivre, il le rase, lui noircit le visage, le fit défiler devant le peuple, et interdit aux gens de s'asseoir avec lui :

Suite du commentaire : C'est d'ailleurs arrivé souvent que pour éviter d'entrer dans une affaire concernant la relation entre une personne et Dieu et donc de devoir la juger, le très miséricordieux, sagement pudique, magnifiquement subtil et intelligemment noble Prophète Mouhamed (SBDSL) ne demande pas le nom d'un grand pécheur ou d'un petit pécheur car ils pouvaient généralement se repentir ou obtenir la pardon divin par certaines œuvres comme le montrent les hadiths deux suivants :

*Abou Houeyra (SDP) raconte : Une femme vint me voir et demanda : « Puis-je me repentir ? J'ai commis l'adultère, j'ai accouché et je l'ai tué (le bébé). -Non, répondis-je, et que ton œil ne se réjouisse pas et que tu ne sois pas honorée. » Elle se leva en se lamentant de remords. Puis j'ai prié la prière du matin avec le Prophète (SBDSL) et je lui ai raconté ce que la femme avait dit et ce que je lui avais répondu. Le Messager d'Allah dit : « Quelles mauvaises paroles tu as dites ! Ne lis-tu pas ces versets : (S25v68-70) « **Et ceux qui n'invoquent pas d'autre dieu avec Allah et ne tuent pas la vie qu'Allah a rendue sacrée, sauf à bon droit ; qui ne commettent pas de fornication (dont adultère), car quiconque fait cela encourra une punition et le châtement lui sera doublé le Jour de Résurrection et il y demeurera éternellement couvert d'ignominie ; sauf celui qui se repent, croit et accomplit une bonne œuvre ; ceux-là Allah changera leurs mauvaises actions en bonnes, et Allah est Pardonneur et Miséricordieux ? »***

*Je lui ai alors lu le verset*

*et elle tomba en prosternation et dit : « Louange a Allah qui m'a fait un salut ! »*

*Ali (SDP) : Nous étions avec le Prophète (SBDSL) dans la mosquée en train d'attendre la prière quand un homme se leva et alla lui dire « j'ai commis un péché » et le Prophète se détourna de lui. Quand le Prophète (SBDSL) finit la prière, l'homme se leva encore et répéta ses paroles. Le Prophète (SBDSL) dit : « N'as-tu pas prié avec nous cette prière après avoir bien fait les ablutions ? -Si, dit-il. -Alors elle est l'expiation de ton péché. »*

De plus notre destination étant l'Enfer si notre mort arrive au cours d'un des grands péchés et le Créateur voulant évidemment notre bien, la menace des châtements corporels religieux nous incitent à s'en écarter définitivement, mais aussi afin d'éviter divers gros problèmes terrestres ou une grave perte morale dans la sensibilité de notre cœur. Ainsi toutes les bienfaitantes règles religieuses prouvent que le Seigneur est incontestablement Tout et Très Miséricordieux, et qu'il ne faut surtout pas tomber dans la catégorie de gens citée par Dieu qui ne reconnaissent pas comme juste l'intégralité du Coran :

**(ExtS2v85) « Croyez-vous donc en une partie du Livre et rejetez-vous le reste ? Ceux d'entre vous qui agissent de la sorte ne méritent que l'ignominie dans cette vie, et au**

***Jour de la Résurrection ils seront refoulés au plus dur châtiment, et Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites. »***

Cependant l'islam s'est répandu progressivement, c'est à dire qu'il a tenu compte de la mentalité des sociétés, et n'a pas commencé en appliquant des lois punitives. En effet, l'être humain accepte plus facilement le progressif changement pieux en douceur, et l'islam ne force donc pas le peuple à vivre sous la charria, mais prône d'abord son éducation morale jusqu'à ce qu'il veule lui-même vivre selon les lois de la charia. Ainsi le Prophète (SBDSL) a d'abord calmement conquis les cœurs pour que les croyants reconnaissent sincèrement la suprême sagesse de Dieu, puis les lois les plus dures sont logiquement devenues respectables, applicables et naturelles, car elles sont en réalité une marque du caractère raisonnable de l'islam, puisque la barbarie spirituelle, économique (en particulier contemporaine dont détournement d'argent public par un administrateur, embargos, sanctions économiques, crises orchestrées) ou physique ne peut être rétribuée que par la barbarie physique. C'est pourquoi suite à des œuvres ignobles, les châtiments corporels ici-bas et en Enfer représentent souvent symboliquement leur très mauvaise conséquence. C'est à dire dont pour que les êtres humains s'écartent de grandes impiétés que la plupart des châtiments coraniques et infernaux sont dans une rétribution symbolique par rapport aux divers péchés et types de personnalité perverse si elles ne repentissent pas. Or il n'y a qu'en Enfer que la cruauté commise sur terre peut être réellement rétribuée, surtout qu'aucun homme noble justicier sur terre n'a le droit de la pratiquer. Ainsi l'existence des châtiments corporels dans le Coran cherche d'abord à préserver la sécurité dans une société et à faire comprendre la gravité de certaines fautes à certains criminels, en particulier à ceux indifférents à leurs péchés ou à la prison comme le prouvent les statistiques actuelles sur la récidive en France ne pratiquant pas les châtiments corporels : **(S20v124-126) « Et quiconque se détourne de Mon rappel mènera certes une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement. Il dira : "Ô mon Seigneur, pourquoi m'as tu amené aveugle alors qu'auparavant je voyais ?" Dieu lui dira : "De même que tu les a oubliés nos Signes (et enseignements de la Création, du bon sens moral, du destin, de la religion) qui t'étaient venus, aujourd'hui tu es oublié." »**

*Le Prophète (SBDSL) a dit : « Trois individus Dieu ne leur parlera pas le Jour de la Résurrection, ne les bénira pas, et ne les regardera pas. Ils auront en outre des tourments douloureux :*

*-Un vieillard fornicateur.*

*-Un roi menteur.*

*-Un pauvre plein d'orgueil. »*

*Rabiah Alaslemi raconte qu'il y eut un différent entre lui et Abou Bakr, qu'ils allèrent voir le Prophète (SBDSL) pour trancher, puis qu'il dit : « Ô Messenger d'Allah ! Il s'est passé ceci et cela et il m'a dit une parole que je n'ai pas aimée. Puis il me dit : « Dis-moi comme je t'ai dit pour que justice soit faite, et j'ai refusé. » Le Prophète (SBDSL) dit : « Effectivement, ne lui réplique pas mais dis : qu'Allah te pardonne, Abou Bakr. » Abou Bakr s'en alla alors en pleurant. Ceci prouve bien que par dignité, on ne peut pas rendre une offense par une autre offense. Soit on pardonne soit on demande le prix de l'honneur (possiblement sous forme matérielle), du bien (possiblement sous forme matérielle) ou du sang (possiblement sous forme financière ou de châtiment corporel dont le sexe fait partie car par exemple il n'est pas digne coucher avec la femme d'un homme qui nous a trompé consciemment avec la nôtre). »*

*D'ailleurs dans ce prophétique sens patient et raisonnable avant d'appliquer les lois coraniques*

les plus dures, il faut savoir que la divine interdiction définitive de l'alcool s'est passée en plusieurs étapes. En effet, le Seigneur a d'abord reconnu de manière compréhensible son aspect enivrant, puis Il a interdit d'approcher de la prière en état d'ivresse, et enfin Il a abrogée cette loi par l'interdiction définitive, probablement car la consommation d'alcool avait ou allait finalement causer plus de mal que de bien au sein de l'humanité :

**(ExtS2v219) « Ils t'interrogent sur le vin et les jeux de hasard. Dis : “Dans les deux il y a un grand péché et quelques avantages pour les gens, mais dans les deux le péché est plus grand que l'utilité.” »**

Ainsi cet exemple simple prouve clairement que pour suivre le véritable chemin de la sagesse et convaincre la majorité des gens de leur origine divin, l'application de certaines lois religieuses ne peut se faire qu'en douceur, c'est à dire progressivement, d'autant plus dans un pays non musulman et même dans un pays musulman ne pratiquant pas totalement la charia, surtout aussi car la manière forte ou trop de violence poussent généralement les adeptes novices à rejeter la religion :

**(S3v159) « C'est par quelque miséricorde de la part d'Allah que tu (Mouhamed) as été si doux envers eux (ses compagnons) ! Mais si tu étais rude, au cœur dur, ils se seraient enfuis de ton entourage. Pardonne-leur donc, implore pour eux le pardon (d'Allah), et consulte-les à propos des affaires. Puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, Allah aime en vérité ceux qui Lui font confiance. »**

De plus il peut être rappelé que pour connaître la mauvaise valeur d'une chose, il faut montrer dans ses mauvaises conséquences les souffrances ou dégâts moraux possibles, comme boire de l'alcool peut provoquer des maladies, des accidents, des viols et des séparations de famille. De même voler un objet précieux ou important professionnellement peut déjà être cause de main coupée par un propriétaire armé et affolé s'il prend le voleur en flagrant délit.

Cependant les châtiments corporels ne peuvent donc logiquement pas être imposés au peuple tant qu'il n'a pas augmenté sa piété et élu à l'unanimité par la dévolution un calife pour diriger l'Etat avec toutes les règles divines comme il sera vu dans le chapitre II. A ce sujet il faut reconnaître que la prison à vie tout de même cruelle et très coûteuse est compréhensible plutôt que la peine de mort quand un pays en a les moyens financiers, en particulier donc sans Califat unanimement reconnu, mais la loi divine demeure irréprochable, car comme il sera vu plus bas, dans certains cas, diverses punitions plus ou moins sévères ou violentes existent.

De même dans certains cas particuliers, comme lors de tirs de défense pendant une intervention policière, il faut essayer de viser des parties non vitales quand c'est possible et sans danger pour les innocents.

Par conséquent les châtiments corporels doivent être les dernières lois mises en place dans un califat, voire à ne pas être mises en place sans l'unanimité des musulmans, en pouvant les remplacer coraniquelement comme il sera donc revu plus bas par de l'exil ou des compensations financières (voire de la prison), et donc en pouvant tendre à effectuer la punition plus miséricordieusement en fonction du péché comme aussi les coups de fouets en cas de fornications les coups de fouet peuvent être plus ou moins forts surtout si la moralité populaire générale le permet.

En revanche dans un jeune califat, les interdictions contre le rabaissement du sacré, le mariage homosexuel et l'usure doivent être mises en place prioritairement car étant les principales causes destructrices de civilisation, puisque faisant perdre les valeurs naturelles et enrichissant seulement le grand capital en bloquant les petits salaires.

Cela sans oublier au moins de rappeler aux autres condamnés, la gravité de leurs grands



péchés en précisant la punition corporelle coranique que leurs actes méritaient normalement en rétribution. En sachant que normalement comme pour l'adultère, le viol d'enfant, le viol de femmes et l'inceste sont évidemment aussi condamnables par la peine capitale (dont donc possiblement par lapidation mais aussi par crucifixion si cette peine a été établie lors d'un pacte avec des non musulmans qui violerait des musulmans comme l'a fait le calife Omar avec les gens du livre).

C'est pourquoi la peine de mort doit au moins être attribuée au vol de l'argent publique par des administrateurs et aux meurtres ou viols en particulier d'enfants surtout en cas de récidive, d'autant plus à notre époque où les populations ne sont plus choquées de la neutralisation (mort) d'un terroriste par la police. C'est pourquoi de plus en plus de monde réclament le rétablissement de la peine de mort, car ils considèrent que son abolition lié au pervers progressisme fait partie des hérésies destructrices de la civilisation monothéiste.

Or il faut rappeler que le meilleur moyen d'améliorer la société comme l'a fait le Prophète (SBDSL) à son époque, c'est d'abord de transformer les mentalités par l'excellence du comportement exemplaire et la prédication pacifique vers les irréprochables moralité et pratique religieuses. En effet, si une loi interdisait soudainement l'alcool en France par la force, sa production pourrait continuer puisque les gens ne s'étant pas encore réformés eux-mêmes, ils continueraient probablement d'en acheter au marché noir comme à l'époque de la prohibition aux États-Unis, et les problèmes de santé, d'accidents ou de comportement liés à sa consommation existeraient encore. Alors que même si une loi gouvernementale autorise la vente d'alcool, lorsque les gens changent leur comportement eux-mêmes en comprenant la grandeur agréable de se réformer vers la fine noblesse de la piété synonyme d'une joyeux clarté d'esprit précise presque enivrante, dont l'interdiction d'alcool fait partie, la production d'alcool cesserait automatiquement, puisque les producteurs ne voudraient pas aller à la faillite. Ceci prouve que le peuple peut être le pouvoir :

**(S13v11) « En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple (par un chef sage apparaissant par exemple), tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. (en prouvant ainsi que la société ne s'améliore pas principalement par le haut de la pyramide sociale ou la force) »**

En effet aucun homme, envoyé ou Messie ne changera l'état du monde de force, en un clin d'œil. Les consciences doivent s'ouvrir progressivement car il est nécessaire que les Hommes fassent individuellement leur propre introspection. Personne ne peut effacer les ténèbres d'une autre personne. Chaque homme doit évoluer jusqu'à la Compréhension de la Vérité et l'authentique noblesse, car Dieu respecte notre Libre-Arbitre et donc notre cheminement.

L'Homme est destiné à tendre vers la Perfection et peu importe le temps que cela prendra, Il doit arriver lui-même vers cette complétude dont d'abord voire essentiellement par l'intention : (Evangile de Jésus Christ selon saint Matthieu, 26:52-54) « Plus tard, Pierre s'est servi d'une des deux épées des disciples. Comment Jésus a-t-il réagi ? » Il dit : « Remets ton épée à sa place, car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée. Penses-tu que je ne puisse pas invoquer mon Père, qui me donnerait à l'instant plus de 12 légions d'anges ? Comment donc s'accompliraient les Ecritures (fin de la morale jusqu'à Mouhamed (SBDSL), nos jours et le retour de Jésus), d'après lesquelles il doit en être ainsi (guidée de nombreuses personnes avec dignité et ennoblissement maximal de l'humanité) ? »

Surtout que lorsque le cœur change en bien par l'augmentation de la foi grandissant avec les activités prophétiques, les actions s'orientent principalement vers le bien, puis les situations et donc le monde s'améliorent en permettant la possibilité d'apparition d'un chef sage (dont à la fin

des temps l'apparition du Mahdi et le retour de Jésus).

Chacun doit donc améliorer sa relation avec Dieu pour que les situations personnelles et sociales changent positivement. Or le rappel coranique augmente la foi du cœur, qui augmente la piété, qui augmente la pratique de la religion, qui augmentent les qualités, qui augmentent le bon caractère et la bonne moralité synonymes de comportement, qui augmentent le bonheur. Dans ce sens, telle une balance automatique, le destin divin pousse inévitablement les fidèles vers au moins un minimum d'honneur, c'est à dire vers un juste milieu au moins entre un minimum de bonne relation avec Dieu et un minimum de bon comportement au niveau familial et social.

De plus pour que les bonnes actions deviennent constantes, le cœur doit rester constamment dans une grande foi et une profonde piété, à travers un souvenir fréquent d'Allah et de véridiques paroles morales véritablement nourrissantes par opposition aux fausses paroles synonymes de nourriture en plastique, et donc à travers de la noblesse et de la justice activées grâce à la langue et la pratique religieuse. Surtout que si la foi baisse trop, la désobéissance devient certaine par cet oubli du divin puis par l'inconséquence âme bestiale avide d'excès, inhérents à la nature humaine. En effet le rappel présent dans la pratique religieuse augmente la foi, et par conséquent la piété, et par conséquent la dignité, et c'est pour ça aussi que certaines paroles coraniques sont répétées afin qu'elles entrent profondément dans notre cœur et donc notre vie, en particulier car ne pas adorer Allah signifie adorer autre qu'Allah, ce qui nous dégrade logiquement par la faiblesse ou l'imperfection inhérentes à toute chose autre qu'Allah. De même quand notre esprit se détourne de la pensée pour la transmission de la religion, il s'orientera vers autre chose ayant moins de valeur ou égarant, jusqu'à la transmettre ou jusqu'à se faire appeler par les autres vers autre chose que Dieu. C'est à dire que si l'homme ne prêche pas le vrai, c'est lui qui devient prêché par le faux :

**(S33v41) « ô vous qui croyez ! Evoquez Allah d'une façon abondante. »**

**(S33v70/71) « Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture (donc sans mensonge, poliment et en évoquant Allah souvent comme Il le mérite puisqu'Il maintient la Création en permanence et qu'Il est digne par excellence), afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite. »**

**(S7v201) « Ceux qui pratiquent la piété, lorsqu'une suggestion du Diable les touche se rappellent (d'Allah ou du Jour du Jugement Universel à venir), et les voilà devenus clairvoyants. »**

*D'après Ibn Masoud (SDP), le Prophète (SBDSL) a dit: « La sincérité mène aux œuvres de bien et les œuvres de bien mènent au Paradis. L'homme ne cesse de dire la vérité jusqu'à ce qu'on le mentionne auprès de Dieu sous le nom de véridique. Le mensonge mène à l'immoralité et l'immoralité mène en Enfer. L'homme ne cesse de mentir jusqu'à ce qu'il soit considéré auprès de Dieu comme menteur. » (Boukhari et Mouslim)*

*Aïcha (SDP) rapporte : Le Prophète Mouhamed (SBDSL) a dit : « Le croyant atteint sûrement par sa bonne moralité (dont la prédication) et son affabilité le degré de celui qui jeûne toute l'année et passe toutes ses nuits à prier et à évoquer Dieu. » (Abou Dawoud)*

**(S41v33) « Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit “Je suis du nombre des musulmans” ? »**

□□□□□□□□ Ainsi par sa mise en place de retraites spirituelles temporaires et sa prédication, l'organisation musulmane apolitique de transmission pacifique du message divin « oumma tabligh » (communauté de la transmission) est le médicament guérissant les problèmes de ce

monde, car guérissant les cœurs de l'humanité sans diviser, et donc améliorant la société. Surtout que même cela concerne Dieu, le Prophète Mouhamed (SBDSL) et l'islam, il faut comprendre qu'il existe plusieurs étapes pour faire entrer une valeur maximale dans notre vie : recherche, découverte, reconnaissance, précision, grandissement, niveau de priorité, pratique, promotion, transmission, organisation pour propager toutes ces étapes.

Par conséquent à notre époque dans tous les pays du monde, cette façon de vivre l'islam est la meilleure voie à emprunter par la communauté musulmane, de plus dans le sens d'une communauté culturelle plus que dans un communautarisme même si aider ses coreligionnaires est prioritaire. En effet de régulières retraites spirituelles dans la voie d'Allah sont importantes, car elles amènent les gens vers le noble caractère et les pieuses habitudes du Prophète (SBDSL) allégeant les cœurs, et donc les âmes, et donc les esprits, et harmonisant donc magnifiquement les relations sociales comme il sera revu souvent.

A ce propos, il est important de se rappeler souvent que chacune de nos œuvres pieuses provoque de bonnes conséquences, comme ne pas boire d'alcool augmente donc les possibilités d'arrêt de sa production, prier à la mosquée entretient l'union de la communauté, éviter les prêts à intérêts augmente l'apparition des prêts à taux zéro, arrêter les jeux d'argent participe à faire disparaître cette tentation, manger halal augmente le nombre de produits halal en vente, laisser la barbe provoque l'apparition de produits pour l'entretenir, occuper son temps avec des activités ou loisirs purs embellit les relations sociales, et sortir dans le chemin d'Allah pour améliorer notre comportement et appeler les gens à cet effort nous améliore, peut améliorer les autres, et améliore donc la société. En effet vivre avec un mode de vie religieux amène évidemment de la religion dans la société.

En fait dans certains contextes, il faut doucement démodé le système en place qui ne doit donc pas être considéré comme notre ennemi mais comme une épreuve divine, puisque nous pouvons l'ennoblir par la piété en respectant par exemple les lois républicaines similaires aux interdictions religieuses tels le meurtre et le vol, en s'interdisant les lois républicaines autorisant les interdits religieux tels le prêt à intérêt et l'alcool, et en s'adaptant aux lois républicaines interdisant des obligations religieuses sur certains lieux de travail tels les horaires des prières obligatoires pouvant être décalés et le bandana ou les cheveux attachés pouvant remplacer le voile des femmes, même s'il est parfois difficile de doser notre comportement afin d'éviter de devenir un mouton du système irréligieux ou un fervent religieux déraisonnable. Comme le prouve la taqîya (autorisation islamique bien comprise de se dissimuler pour éviter de créer des problèmes, de la contrainte ou du danger par rapport à une majorité non musulmane ou seulement en tant de guerre si on est pas menacé), le compromis est donc une des plus grandes formes d'intelligence pieuse de la nature humaine et ayant par conséquent une immense valeur, puisque utilisé fréquemment lors de la mission prophétique et révélant ce noble sens hautement moral présent dans l'identité divine avec lequel nous pouvons donc parfois nous arranger moralement, surtout qu'il y a des raccourcis moraux qui apparaissent quand on avance dans la pieuse intimité :

*(ExtHadith) « Selon Abou Hourayra, le Messager de Dieu (SBDSL) a dit : « Eloignez-vous de ce que je vous interdis, et faites ce que je vous ordonne autant que vous le pouvez. »*

**(S13v11) « En vérité, Allah ne modifie point l'état d'un peuple (par un chef sage apparaissant par exemple), tant que les (individus qui le composent) ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes. (en prouvant ainsi que la société ne s'améliore pas principalement par le haut de la pyramide sociale ou la force) »**

D'autant plus que notre époque trop laïcisée correspond dans un sens à l'égarée époque

mecquoise (première moitié) de la révélation où ni le Prophète ni Allah n'avait imposé trop de règles. C'est à dire que dans un pays non musulman ou peu pratiquant, comme par rapport à la gestion prudente l'islam à cette époque prouvant que cette religion est accommodante, la prédication peut être discrète et certaines obligations tel le port du voile ou certaines traditions tel le port de vêtements religieux peuvent être momentanément reportées pour les personnes le préférant, ou en tout cas être gérées tranquillement entre la vie privée et la vie professionnelle, mais sans oublier de porter au moins des vêtements larges dissimulant les formes physiques, comme le prouvent cet échange entre deux analystes français :

Selon Ibn Abbès lors de l'isolement du Prophète (SBDSL) suite au comportement de ses femmes, Omar entra chez Aïcha et Haça pour leur faire la morale, car le voile n'était pas encore obligatoire.

(Evangile de Jésus Christ selon saint Luc, 20:25) « (Jésus dit :) Montrez-moi un denier. De qui porte-t-il l'effigie et l'inscription ? De César, répondirent-ils. Alors il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. Ils ne purent rien reprendre dans ses paroles devant le peuple; mais, étonnés de sa réponse, ils gardèrent le silence. »

Éric Zemmour : « L'islam est une théocratie ... Il faut choisir entre l'islam et la France. »

Jacques Sapir : « Vous faites une lecture fondamentaliste de l'islam, et moi une lecture contextuelle ... Il peut y avoir une lecture fondamentale, du point de vue de la foi, du fait religieux, mais il n'y a jamais de lecture hors contexte du fait religieux quand il s'applique dans le champ politique. »

En effet la prière, les invocations lors des habitudes quotidiennes, le digne caractère, la bienfaisance sociale fréquente, la bonne moralité, l'apprentissage de la science, la consommation du licite exclusivement, des vêtements larges et la prêche bien dosée sont honorablement suffisants dans ce genre de conditions, c'est à dire quand les musulmans sont une minorité dans un pays non musulman, ou quand les pratiquants sont une minorité dans un pays musulman ou sont gouvernés par des dictateurs peu religieux :

*Le Prophète (SBDSL) a dit : « Laissez moi tant que moi-même je vous laisse, car ceux qui étaient avant vous ont péri (par trop de précision religieuse) à cause de leurs questions (trop nombreuses) et de leur opposition à leurs Prophètes. Quand je vous interdis quelque chose, abandonnez-le totalement, et quand je vous ordonne quelque chose, faites-en ce que vous pouvez. » (Boukhari) Selon Ibn Omar (SDP), le Prophète (SBDSL) a dit : « Lorsque nous faisons un pacte d'obéissance et de soumission au Prophète, il ajoutait : « (Obéissez) Selon vos possibilités. » (Boukhari et Mouslim)*

Commentaire : Le hadith précédent montre que pour prouver notre volonté de piété et de dignité, les interdictions (ne pas faire) sont légitimement prioritaires et parfois plus simples à respecter que les obligations (faire), surtout qu'avec l'intention sincère les obligations non effectuées par trop de difficulté sont plus facilement pardonnées, sauf évidemment si des interdictions ont été faites sous la contrainte. Or il faut généralement pratiquer les obligations pour parvenir à une noblesse de caractère suffisamment grande et forte afin de réussir à arrêter certaines mauvaises habitudes.

Enfin pour en terminer sur le châtiment de la lapidation d'abord présent dans la Thora et l'Evangile, il faut savoir que le savant Imran Hossein a remarqué que le mot « lapidation » n'était pas présent dans le Coran et que cette polémique à propos de la lapidation en islam pourrait ne pas avoir lieu d'être. En effet, cela signifierait que les trois cas de lapidation exprimés dans des hadiths, source de législation moins importante que le Coran, qu'ordonna le Prophète Mouhamed (SBDSL) durant la révélation, n'eurent lieu que pour montrer à certains

juifs défiant sa mission la véracité de son rang de Prophète, car plus tard, un passage coranique a apparemment abrogé miséricordieusement cette loi punitive monothéiste présente donc dans le judaïsme en la remplaçant par cent coup de fouets, probablement pour soulager l'amertume du Prophète (SBDSL) concernant ce châtement.

(Or concernant ce sujet à vérifier, des paroles rapportées du Calife Omar précisent que la lapidation étaient pratiquées du temps du Prophète (SBDSL) puis après sa mort peut être seulement en plus de l'adultère pour les viols dont pédophiles. Mais avec le verset suivant « Le vieux et la vieille (les mariés, même jeunes), s'ils commettent l'adultère, lapidez-les à l'extrême (mort) » qui aurait été abrogé du Coran, cela signifie que le verset condamnant la fornication (les relations sexuelles illicites) par le fouet semble clairement comprendre également l'adultère (mais pas les viols pédophile) malgré l'avis de Omar.

A ce sujet Abou Abderrahmane Assoulemi rapporte : Ali (SDP) prononça un discours où il dit : « Musulmans ! Appliquez les punitions légales à vos esclaves, qu'ils soient mariés ou non, car une esclave du Messager d'Allah (SBDSL) commit l'adultère et le Messager d'Allah ordonna de lui appliquer la punition légale (par le fouet au lieu de la lapidation, soit parce qu'elle était esclave, soit parce qu'elle n'était pas au courant que l'homme était marié, soit parce que la lapidation pour adultère avait été abrogée. Je suis allé la voir alors qu'elle se remettait de l'accouchement). J'ai eu peur qu'elle meure si je la fouette et je suis revenu chez le Messager d'Allah (SBDSL). Je lui ai dit cela et il dit : tu as bien agi. »)

Ainsi l'aspect moral principal qui ressort de la punition religieuse dénonçant le grand mal de l'adultère est de montrer la noble valeur essentielle des liens sacrés du sang, et donc de la famille, et donc de la civilisation, et donc de l'ordre de la législation amenant normalement au bien commun, et donc du bonheur, par opposition à la basse valeur rejetable de la désunion, et donc de la séparation, et donc de la destruction, et donc du désordre du chaos, et donc du malheur :

**(S45v18) « Puis Nous t'avons mis sur la voie de l'Ordre (une religion claire et parfaite). Suis-la donc et ne suis pas les passions (synonyme de chaos) de ceux qui ne savent pas. »**

*Abou Oumema (SDP) raconte : J'ai entendu le Messager d'Allah (SBDSL) dire dans son discours l'année du pèlerinage d'adieu : « Allah a donné à chaque ayant-droit son dû : il n'y a pas de testament en faveur d'un héritier, l'enfant est attribué au lit légal, l'adultère est puni par les pierres, et c'est à Allah qu'incombent leurs comptes. Quiconque se prétend d'un autre que son père ou se réclame d'autres personnes que ses maîtres, il aura la malédiction d'Allah continue jusqu'au Jour de la Résurrection ... Une femme ne doit dépenser de sa maison que par la permission de son mari, même la nourriture (quand le mari le peut financièrement). L'emprunt doit être retourné, la bête laitière prêtée pour son lait doit être rendue, les dettes doivent être acquittées et celui qui s'engage à garder une chose en est garant. »*

Par conséquent les lois divines concernant les relations sociales sont toujours d'intérêt général en particulier celles accompagnées d'une menace d'un châtement corporel en cas de désobéissance.

Les interdictions religieuses et leurs punitions corporelles cherchant à montrer la gravité, le danger et la nocivité de certains péchés sont donc aussi légitimes qu'un panneau "danger de mort" cherchant à dissuader au maximum d'une direction mauvaise en indiquant par exemple la proximité d'un câble électrique à haute tension (haut voltage), surtout que comme il a été vu un peu plus haut, mourir dans un grand péché est synonyme d'envoi en Enfer :

**(S20v2) « Nous n'avons point fait descendre sur toi le Coran pour que tu sois**

malheureux »

(S5v87) « Ô les croyants ! Ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites (et licites celles qu'Il a déclaré illicites). Et ne transgressez pas (pour ne pas devenir des infidèles). Allah, (en vérité,) n'aime pas les transgresseurs. »

(S26v150-152) « Craignez Allah donc et obéissez-moi. N'obéissez pas à l'ordre des outranciers, qui sèment le désordre sur la terre et n'améliorent rien. »

Cependant il faut absolument noter que dans un état musulman récent ou avec des juges clairvoyants par rapport à la moralité populaire, un verset montre que les sanctions pour corruption, vol ou tout chose illicite pouvant mériter un châtement corporel, peuvent n'aller que jusqu'à l'expulsion du pays :

(S5v33/34) « La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son Messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas et dans l'au-delà : il y aura pour eux un énorme châtement, excepté ceux qui se sont repentis avant de tomber en votre pouvoir, car sachez qu'alors Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

L'application des lois de l'islam dépend donc des hommes en particulier dirigeants ou juges et de leurs interprétation, et peut ainsi devenir plus ouvert dans certains pays sans devenir trop laxiste, dont à travers aussi de rares exceptions pour les étrangers.

De plus il faut rappeler que couper la main quand il s'agit d'un bien appartenant à un personne individuelle n'est aussi pas obligatoire par la restitution ou le remboursement, puisque même dans le cas de la gravité supérieure d'un meurtre injustifié, le prix du sang payé à la famille ou le pardon est possible pour éviter la légitimité du talion. En effet l'honneur de la morale ne peut pas être oublié par la vengeance ou le désespoir, surtout que le pardon est obligatoire suite au prix du sang ou à la décision de la condamnation à mort par le membre familial le plus proche. Ainsi l'être humain ne doit surtout pas faire plus de mal qu'il en a reçu et doit donc demander au maximum le même tort subit voire la même mort qu'un proche à la justice, ou au mieux évidemment pardonner. C'est bien ça ne pas être un musulman aveugle littéraliste naïf, surtout en fonction des époques de divers niveaux et conceptions moraux. Et s'il s'agit d'un vol par un responsable politique concernant un bien de l'état devenant très grave quand des administrés sont trompés, comme le détournement de fonds publics ou le trafic d'influence si fréquents de nos jours, c'est alors au chef de la nation ou aux juges nationaux ou régionaux de décider entre la mort (possiblement donc par crucifixion), les membres opposés coupés (représentant la difficulté apportée au peuple par son vol) ou l'expulsion du pays :

*(ExtHadith) Le Prophète (SBDSL) a dit : « Les communautés qui vous ont précédées ont péri, car quand une personne riche commettait le vol, ils ne lui appliquaient pas la peine prévue et quand une personne pauvre le commettait, ils la lui appliquaient. Je jure par Allah ! Si Fatima, fille de Mouhamed volait, je lui couperais la main. » (Boukhari 4053, Mouslim 1688)*

*On a dit au Prophète (SBDSL) : « Untel prie toute la nuit, et quand vient le matin il vole ! Il*

*(SBDSL) a dit : « sa prière l'empêchera (de cela). » (Ahmad, Al-Bazzar et d'autres)*

(S29v45) « Récite ce qui t'est révélé du Livre et accomplis la Salât (Prière). En vérité la Salât préserve de la turpitude et du blâmable. Le rappel d'Allah est certes ce qu'il y a de plus grand. Et Allah sait ce que vous faites. »

*(ExtHadith) Abou Dharr rapporte : Le Prophète (SBDSL) me répondit : « Tu l'as entendu ? » « Oui », répondis-je. Le Prophète (SBDSL) poursuivit : « C'est Gabriel qui est venu me dire : "Celui qui meurt parmi les membres de ta communauté sans avoir associé quoi que ce soit à*

*Dieu entrera au Paradis." » Je demandai alors : « Et même s'il a volé et forniqué ? » « Même s'il a volé et forniqué », conclut le Prophète (SBDSL). (Boukhari et Mouslim)  
Le Prophète (SBDSL) a dit : « Tout homme à qui Dieu a confié la gestion des intérêts d'un groupe, s'il meurt alors qu'il trompe ses administrés, Dieu lui interdit le Paradis. » (URA)*